

## Communiqué de presse

Nanterre, le 5 décembre 2025

# SÉANCE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE PROMESSE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE MISE A DISPOSITION DE LA ZONE HISTORIQUE DU STADE DEPARTEMENTAL YVES-DU-MANOIR

Vendredi 5 décembre

Lors de l'Assemblée départementale, présidée par Georges Siffredi, les élus ont voté la promesse d'autorisation d'occupation temporaire du Stade départemental Yves du Manoir par la société RCF Rugby. Cette promesse traduit la possibilité d'y installer la résidence de son club professionnel, le Racing 92.



La tribune historique du stade départemental Yves-du-Manoir a accueilli en été 2024 les phases finales des épreuves olympiques d'hockey sur gazon.

### Le stade départemental Yves-du-Manoir : mise à disposition de la zone historique du stade – Terrain d'honneur et tribune historique

Propriétaire de la Plaine des Sports comprenant le Stade, le Département des Hauts-de-Seine a entrepris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 d'importants travaux (101 millions d'euros) afin d'accueillir les épreuves olympiques d'hockey sur gazon, avec, la construction de deux bâtiments neufs et de trois terrains olympiques. Le complexe comprend également 7 autres terrains multisports.

Afin de poursuivre la dynamique de sa politique sportive sur le territoire, le Département a lancé, le 25 juin 2024, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de l'occupation de la zone historique du stade départemental au profit d'un club à vocation sportive.

**C'est dans ce cadre, que la société RCF Rugby a proposé d'exploiter le stade pour une activité sportive liée à la résidence de son équipe professionnelle de rugby marquant ainsi un retour historique sur un site bien connu du club.**

La promesse d'AOT votée ce jour, porte donc sur la partie « historique » du stade, c'est-à-dire la tribune historique (dite « tribune d'honneur ») et le terrain olympique. **Le club y réalisera d'importants travaux, pour un investissement de 22,8 millions d'euros :**

- Les travaux d'adaptation de la tribune historique (6565 places actuellement) et des vestiaires, pour répondre aux enjeux du TOP 14,
- La création de deux tribunes de 6079 places installées à l'est et au sud,
- Un nouveau bâtiment côté nord composé d'une boutique, d'une bodega, d'espaces réceptifs et d'une tribune de 852 places.

Cette promesse d'autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels comporte des conditions suspensives, que sont l'obtention d'un permis de construire définitif nécessaire à la réalisation du projet envisagé et la purge de tout recours relatifs à la promesse et ses actes détachables.

### **Le Racing 92 et le Département des Hauts-de-Seine, un partenariat historique**

**Labellisé en 2009 « Club des Hauts-de-Seine », le Racing 92 bénéficie d'un fort ancrage territorial et un partenariat maintes fois renouvelé avec le Département.** L'équipe professionnelle, qui évolue en TOP 14, a occupé le stade départemental Yves-du-Manoir jusqu'en 2017, une histoire commune qui date de la création du stade, auquel le Racing club de France participe, en 1924, et qui va devenir non seulement le stade emblématique de l'équipe première, mais également celui du XV de France durant presque 50 ans, de 1924 à 1972.

A Colombes, au centre d'entraînement du Plessis-Robinson et lors des matchs à Paris La Défense Arena de Nanterre, le Racing 92 est donc **un club 100% altoséquanais** donc avec qui le Département des Hauts-de-Seine collabore régulièrement. À travers son partenariat, **le Département des Hauts-de-Seine soutient le centre de formation des Ciel et blanc**, l'un des meilleurs de France, organise des rencontres avec les Altoséquanais et parraine un match du Racing 92 où le Département invite des jeunes des dispositifs de solidarité du Département.

### **Contacts presse**

Muriel HOYAUX  
Jean-Philippe Couture  
07 64 61 77 95 [jcouture@hauts-de-seine.fr](mailto:jcouture@hauts-de-seine.fr)

  
[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

